



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 49041

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication au sujet des dossiers culturels de la présidence française de l'Union européenne. Du 1er juillet 2000 au 31 décembre, la France assumera la présidence de l'Union européenne. Aussi, il souhaiterait connaître les dossiers culturels qui seront défendus par le Gouvernement à cette occasion.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a souhaité inscrire la présidence française de l'Union européenne sous l'égide de la diversité culturelle. De même que l'Union européenne affirme l'importance qu'elle accorde à la promotion de la diversité culturelle dans les enceintes multilatérales, elle doit s'attacher à garantir et promouvoir l'expression de cette diversité en son sein. Dans cette optique, les trois axes principaux de la présidence française seront les suivants : poursuivre et approfondir le débat sur les moyens de mener des politiques culturelles ambitieuses. La France souhaite tout d'abord ouvrir un débat sur l'économie du livre dans l'espace culturel européen ; elle propose notamment d'étudier l'impact des évolutions technologiques (commerce électronique, impression à la demande, livre électronique, etc.) et de l'internationalisation croissante des marchés sur les politiques nationales, qui s'appuient fréquemment sur des mécanismes d'encadrement des prix du livre. Un colloque sur ce thème sera organisé les 29 et 30 septembre à Strasbourg. Par ailleurs, à la suite du Forum européen de l'architecture qui s'est tenu les 10 et 11 juillet à Paris, la présidence proposera que le rôle de l'architecture dans l'aménagement du cadre de vie urbain soit abordé par le Conseil, en particulier sous l'angle de la qualité architecturale ; soutenir le développement des industries audiovisuelles et du cinéma, notamment en préservant le service public. La France souhaite tout d'abord poursuivre la négociation, engagée sous présidence portugaise, du programme Media Plus et espère la conduire à son terme, afin que ce programme de soutien à la distribution et à la circulation des oeuvres puisse entrer en vigueur le 1er janvier 2001, l'actuel programme Media II arrivant à échéance à la fin de l'année 2000. La présidence française se propose d'autre part d'approfondir la réflexion sur le financement des télévisions de service public, autour de la question de l'articulation entre les règles de la concurrence et la nécessité d'assurer un financement suffisant et pérenne du service public. A cet effet, les conclusions du colloque sur l'avenir des télévisions publiques en Europe, organisé les 19 et 20 juillet, ont été présentées aux ministres européens de la culture et de l'audiovisuel à l'occasion de la réunion informelle qui s'est tenue les 20 et 21 juillet à Lille. Parallèlement, la France souhaite prolonger et approfondir le débat ouvert par la Belgique lors du conseil des ministres du 16 mai sur les aides nationales au cinéma, au sujet desquelles la commission a annoncé d'éventuelles lignes directrices. De nombreux Etats membres souhaitent en effet que soit affirmée leur liberté de mettre en place, maintenir ou développer des politiques nationales d'aide, dans le respect des règles du traité et en tenant compte de la spécificité du secteur ; promouvoir les contenus européens dans le cadre de la société de l'information et protéger les droits de leurs auteurs. La présidence française s'attachera à nourrir la réflexion sur les moyens financiers permettant de promouvoir les contenus européens sur Internet, dans le cadre du suivi de l'initiative e-Europe. Cette question, comme celle des aides nationales, sera abordée lors du colloque sur les industries culturelles européennes dans un environnement

numérique, prévu les 11 et 12 septembre à Lyon. En matière de droits d'auteurs enfin, la présidence française a souhaité associer à la conférence de la Commission européenne sur la gestion et l'utilisation légitime de la propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Strasbourg du 9 au 11 juillet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49041

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4233

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5259